

SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

SPORT

Associations et instances sportives

MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 2 mars 2015 portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de cyclisme

NOR : VJSR1530299A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Vu le code du sport, titre III, chapitre I^{er}, section 2, sous-section 3, notamment l'article R. 131-17 ;
Vu l'avis du directeur technique national de la Fédération française de cyclisme,

Arrête :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} février 2015, M. Laurent GANE, recruté sur un contrat de préparation olympique, sera chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la Fédération française de cyclisme.

Article 2

Le directeur des ressources humaines et le directeur des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Fait le 2 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*La chef du bureau des personnels
de la jeunesse et des sports,
de l'éducation nationale
et des instituts spécialisés,*
D. DEIBER